



**ASSOCIATION SACERF MACOUSINE INC.**  
**1480, chemin du Lac Echo**  
**Prévost, Qc J0R 1T0**

### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**DATE : Samedi le 29 avril 2023**

**Endroit : Par vidéo conférence**

#### **1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle**

À 13 h 00 M. Nicolas R. Brosseau souhaite la bienvenue à tous les membres en ligne et les remercie de leur présence.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de la rencontre, Mme Claudie Girard présente l'ensemble des informations qui permettront aux participants d'activer les diverses fonctions disponibles ainsi que de proposer ou seconder une résolution.

L'assemblée est déclarée ouverte par le président suite à cette présentation.

#### **Membre en règle – définition**

Le président du CA, M. Nicolas R. Brosseau s'adresse à l'assemblée afin de préciser que seul le membre en règle, qui détient sa carte de membre au 30 novembre 2022, peut proposer ou appuyer une résolution et voter. Il profite également de l'occasion pour démystifier la signification de membre.

(Pendant la vidéo conférence, le nombre de membres connecté atteint 65, incluant les intervenants.)

#### **2. Choix du président d'assemblée**

Il est proposé par M. Rémi Jacques, appuyé de M. Michel Simard que M. Pierre Lefebvre agisse à titre de président d'assemblée. La résolution est acceptée à l'unanimité.

### **3. Présentation et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Yvon Hamel, appuyé par M. Raynald Moisan d'adopter l'ordre du jour tel que présenté par Mme Claudie Girard, secrétaire du CA. Proposition adoptée à l'unanimité.

### **4. Présentation et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 avril 2022**

Les membres ayant reçu au préalable le procès-verbal de l'assemblée par courriel et celui-ci ayant également été publié sur le site internet de la Zec, il est proposé par M. Arnold Paradis et appuyé par M. Dominic Mailhot d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 30 avril 2022 sans procéder à sa lecture. Proposition acceptée à l'unanimité.

En raison d'importantes difficultés associées à la communication avec le président d'assemblée, M. Pierre Lefebvre, M. Nicolas R. Brosseau président assume cette responsabilité pour assurer une bonne poursuite de l'assemblée.

### **5. Rapport du président et des administrateurs**

M. Nicolas R. Brosseau, président du CA de la Zec Kiskissink, présente les membres du conseil d'administration et leur rôle respectif

Cette dernière année a permis à l'ensemble des officiers de s'approprier leur rôle en y mettant leur propre couleur. Il souligne que ces postes étaient occupés par des gens d'une très grande expérience et sa nouvelle équipe a su relever le défi.

À l'aide d'un outil visuel, ce dernier présente et commente les réalisations de l'année 2022 dont les améliorations et l'entretien du réseau routier ainsi que les subventions reçues et les investissements s'y rattachant.

### **6. Rapport des états financiers**

#### **a) Année fiscale 2022**

Les informations ont été rendues disponibles à l'intention des membres avant l'assemblée. M. Nicolas R. Brosseau présente et commente les états financiers pour la période se terminant le 30 novembre 2022.

La Zec dispose d'un actif totalisant 1 367 286 \$, soit un actif à court terme de 146 083 \$ et un actif immobilisé de 1 221 203 \$. Avec des revenus de 643 252 \$ et des frais d'exploitation de 703 232 \$, l'année 2022 s'est soldée par un bénéfice négatif de (59 980 \$).

Il est proposé par M. Ghislain Gravel, appuyé par Mme Wendy Sturton d'accepter les états financiers de l'année fiscale 2022. La proposition est acceptée à l'unanimité.

## **7. Ratification des actes posés par les administrateurs et les officiers**

Il est proposé par Mme Guylanie Bourgeois, appuyé par M. Dominic Mailhot d'approuver toutes les dépenses encourues dans l'année fiscale 2022 par le conseil d'administration et de donner quittance de tous les gestes et actes posés par le dit conseil d'administration. Proposition acceptée à l'unanimité.

## **8. Engagement du vérificateur comptable 2023**

Il est proposé par M. Michel Simard, appuyé par Mme Wendy Sturton d'engager la firme Luc Riccio CPA auditeur CGA, situé au 201 – 167 Fleury Ouest, Montréal. Proposition acceptée à l'unanimité.

## **9. Plan d'action 2023 et recommandations du CA**

Le président M. Nicolas R. Brosseau présente le plan d'action 2023. Un outil visuel permet à l'ensemble des membres présents de voir les projets qui seront priorisés pendant la présente année.

- L'entretien et l'amélioration des accès pour certains secteurs
- L'amélioration progressive de l'accès à certains lacs plus éloignés
  
- L'électrification des chalets de la Zec situés dans le secteur du lac Écarté (dossier en cours)
- Barrières – mise à niveau des équipements (en étude)
- Mise à niveau du parc informatique (poursuite)
- Amélioration des chalets locatifs : ajout d'infrastructures (véranda en moustiquaires)

Les subventions et programmes qui seront sollicités afin d'appuyer financièrement la réalisation de ces objectifs du conseil d'administrations sont également présentés.

### **Air médic**

Ce service sera toujours disponible en 2023 sur la Zec et ce, pour toute l'année. L'on informe également les membres qu'une carte, disponible sur le site internet, permet de localiser les emplacements identifiés comme sites d'atterrissage. Ces lieux sont également identifiés sur le territoire. Le président invite les membres à proposer des sites, au besoin, pour leur secteur respectif.

### **Tarification**

La tarification, qui a fait l'objet d'une augmentation équivalent à 5 % est présenté. L'on rappelle que l'information est disponible sur le site internet de la Zec. Les membres présents ont également la possibilité de constater que les prix offerts par la Zec se comparent avantageusement à ceux des autres zones d'exploitation.

## **10. Dossiers fauniques**

La situation faunique est présentée par M. Nicolas R. Brosseau.

Les lacs qui feront l'objet d'un ensemencement en 2023 sont présentés.

Les membres présents ont également l'occasion de voir les différentes statistiques présentant les récoltes de poissons pour les catégories omble de fontaine, doré et touladis ainsi que pour les petits et gros gibiers. Ils sont également sensibilisés à la protection de la faune et à l'importance de bien déclarer les prises.

Les membres sont également sensibilisés à l'importance de ne pas abattre les castors. Ils sont invités à informer la Zec s'ils constatent la présence de castors nuisibles puisque les trappeurs doivent être mis à contribution dans ces situations.

Un rappel est fait sur la recommandation, adoptée par le CA le 12 février 2022 et présenté en AGA en avril 2022, qui invite fortement l'ensemble des utilisateurs de la Zec de procéder à la remise à l'eau des dorés de plus de 47 centimètres dès la saison de pêche 2023. L'on précise qu'une résolution à cet effet avait été envoyée au ministère concerné.

### **Règlementation 2023**

Le responsable des dossiers fauniques, M. Nicolas R. Brosseau effectue un survol de la réglementation et demande aux membres de porter attentions aux obligations suivantes dont le non-respect représente une infraction:

- Obligation de s'enregistrer (l'achat d'un forfait ne représente pas un enregistrement)
- Avoir en sa possession en tout temps sa fiche d'enregistrement
- Déclarer les prises capturées sur le territoire de la Zec (toujours en possession du membre ou non) sur la fiche d'enregistrement (à la sortie de la Zec ou au besoin si vous résidez sur la Zec pendant une plus longue période)
- Fermeture de l'enregistrement sur le PAV

L'importance de déclarer les prises (poisson ou gibier) est commentée et l'application de ces règlements aux utilisateurs présents sur une base permanente pendant la saison (chalets ou camping) est soulignée. La déclaration des prises, suite à une activité, même si le membre ne quitte pas le territoire est obligatoire.

### **Harmonisation des activités de chasse à l'ours ainsi qu'à l'orignal**

Mme Claudie Girard, membre du comité chasse, effectue un rappel de la procédure en place pour les activités de chasse à l'ours et à l'orignal. Elle précise également qu'une seule affiche par territoire est autorisée et qu'un seul autocollant sera remis pour identifier le renouvellement du territoire pour l'année 2023.

L'on rappelle que la documentation est disponible sur le site web de la Zec.

L'ajout d'un forfait spécifique à la chasse à l'ours en 2022 est également rappelé.

## **Projet de chien de sang**

Afin de contribuer activement à la protection de la faune, de donner aux chasseurs de la Zec Kiskissink l'opportunité de retrouver un plus grand nombre de gibiers blessés et de développer le réflexe des chasseurs en les sensibilisant sur l'importance de cette pratique, lors de la prochaine saison de chasse, la Zec offrira et ce, pour une troisième année, un conducteur de chien ainsi que l'accès à 20 premières recherches gratuites. Ses recherches seront offertes (principe du premier arrivé premier servi) pour la saison 2023, conjointement avec les zones d'exploitation contrôlées Borgia et Ménokéosawin.

## **Pêche en Herbe**

La Zec accueillera, le 3 juin prochain, 40 jeunes en initiation à l'activité de pêche dans le cadre de l'activité Pêche en Herbe. Les inscriptions se feront exclusivement en ligne et seront offertes à compter du 5 mai. Dans le cadre de cette activité, le jeune reçoit son permis de pêche qui sera en vigueur jusqu'à ses 18 ans ainsi que plusieurs autres surprises.

## **Nomination d'un président(e) d'élection**

Étant donné que M. Nicolas R. Brosseau, président du CA n'est pas en élection, il agira à titre de président d'élection pour la présente assemblée.

### **11. Élection de 3 postes de directeurs**

Les secteurs en élection pour la présente assemblée sont Bostonnais, Écarté, Grégoire-Ventadour et Kiskissink. Les candidats, élus par acclamation sont :

Secteur Bostonnais, M. Claude Nadeau

Secteur Écarté, Mme Priscillia Bouchard

Secteur Grégoire-Ventadour, M. Yvon Hamel

Secteur Kiskissink, aucune candidature reçue, ce poste demeure vacant.

Des félicitations sont adressées aux nouveaux élus.

### **Présentation du nouveau conseil d'administration**

Le CA sera composé pour la prochaine année de :

M. Nicolas R. Brosseau, secteur Sous-le-Vent

M. Priscillia Bouchard, secteur Écarté

M. Patrick Genest, secteur Sommet

M. Yvon Hamel, secteur Ventadour

M. Serge Hudon, secteur Joe-Davis

M. Claude Nadeau, secteur Bostonnais

Poste vacant, secteur Kiskissink

## 12. Affaires diverses et période de question

- **Info du MFFP**

M. Nicolas R. Brosseau informe les membres présents que selon l'inventaire aérien réalisé le cheptel de la population d'originaux était en 2020 de 5.7 / 10 km<sup>2</sup> et en 2022 de 3.3 / 10 km<sup>2</sup>. Il précise que des évaluations sont en cours afin de déterminer le plan d'action qui sera retenu afin d'assurer une bonne gestion de cette ressource. La possibilité de faire progresser de 2 à 3 permis le nombre requis pour l'abattage d'un original est soulevé.

- **AGA 2024 – mode de diffusion**

Un sondage sera réalisé afin de statuer sur le mode de diffusion de l'AGA 2024 afin de déterminer si le mode virtuel ou présentiel sera retenu.

Les membres sont invités à adresser leurs questions. Voici quelques sujets abordés :

- **Y a-t-il du développement en lien avec le chemin qui devait se faire pour arriver au lac Charrue?**

Le président précise que ce projet ne faisait pas l'unanimité auprès des membres de ce secteur. Il mentionne également que le plan proposé par le directeur en place à ce moment nécessitait l'utilisation de l'ensemble des subventions de la Zec pour les chemins. Il aurait donc été requis que tout l'argent disponible soit attribué à ce projet, ce qui n'était pas envisageable.

- **Y-a-t-il des actions de préservations de la faune autre que le projet chien de sang prévues par la Zec ?**

Oui, un plan de tirage au sort pour les sans bois est sur la table faune ainsi que l'augmentation à 3 chasseurs pour 1 original. Ces changements pourraient possiblement être en place dès 2024.

- **Aménagement de frayères**

Le président souligne qu'il y a eu des vérifications (études) pour améliorer certaines frayères et que les résultats sont attendus.

- **Dossier des conteneurs**

Des précisions sont apportées en lien avec les solutions proposées afin d'améliorer la gestion des déchets qui représente une dépense de 30,000.00\$ par année, une augmentation 15% par rapport à 2021. Il est précisé que l'option du recyclage est difficile à envisager puisque la collaboration des usagers avait déjà été demandée par M. Pierre Lefebvre et ce sans succès, Une pancarte de 4'X8' sera installée pour sensibiliser les membres et leur rappeler que le conteneur est pour les déchets domestiques et non de construction ou de tout type de métal.

- **Collaboration des compagnies forestières à l'entretien des chemins**  
En réponse à la question, M. Nicolas Brosseau précise que ce n'est pas une possibilité.
- **Pêche hivernale pendant la semaine de relâche (lac charrue et Bostonnais)**  
Tel que mentionné à l'AGA 2022, le plan du MFFP pour tout changement est en automne 2023.
- **Chalet brûlé à l'accueil, est-ce qu'il sera reconstruit ?**  
Non puisqu'il a été remplacé par un chalet de type Pod maintenant situé sur le haut de la colline. L'électricité y sera installée lorsqu'Hydro Québec aura apporté le courant.
- **Quel est le plan pour la coupe forestière dans note ZEC cette année ?**  
En juin 2023, 2 semaines sont prévues pour sortir le bois restant. Pour les coupes les Zec veulent une meilleure harmonisation et un respect des ententes passées, une rencontre sera prévue à cet effet, cet été.
- **Est-ce qu'un membre hors du territoire de la Zec peut s'impliquer dans la gestion de la Zec? Et pouvons-nous savoir combien de membres sont dans cette situation ?**  
Si vous êtes membre en règle avec la Zec la réponse est oui mais pour avoir droit de vote, droit de parole et faire partie d'un des 7 secteurs de la Zec.
- **Problématique d'un ponceau soumis par M. Régnald Moisan en 2022 et présenté à nouveau en 2023.**  
Un suivi sera fait, suite à la réception récente d'un email à cet effet par le président.

### **13. Tirage des prix de participation**

Puisque l'AGA se tient en vidéo conférence, le tirage sera fait ultérieurement et les résultats seront publiés sur le site facebook de la Zec. Les divers commanditaires sont présentés et remerciés par le président.

### **14. Clôture de l'assemblée**

Les sujets ayant été épuisés, sur proposition de M. Raynald Moisan appuyée par M. Dominic Lavoie, il est unanimement résolu de procéder à la clôture de l'assemblée à 15 h 00.